

# LA SÉCURITÉ

Contenu transversal  
BPJEPS spécialité Educateur Sportif, mention Equitation

MàJ MA 08/09/2025

# Sommaire

- Définition
- La sécurité active lors d'une activité équestre
- La sécurité passive lors d'une activité équestre
- Les autres types de sécurité à prendre en compte
- Conclusion

# Définition

La **sécurité** en général peut être définie comme un **ensemble de mesures** prises pour **protéger** les individus, les biens, et les environnements contre les risques, les dangers et les accidents.

Dans un **centre équestre**, cela implique de garantir la **protection physique, morale et juridique** de toutes les personnes impliquées dans les activités équestres.

# Testons vos réflexes

## Groupe 1 :

**Vous assistez à une chute d'un cavalier mineur, il se relève.**

- Vous établirez les procédures à suivre lors d'une chute de cheval (de la chute, aux premiers secours, aux mesures à prendre en tant que professionnels).

- Vous noterez les mesures de sécurité à mettre en place avant et pendant une séance d'équitation.



## Groupe 2 :

**Vous assistez à une chute d'un cavalier mineur pendant une sortie en extérieur, il ne se relève pas.**

- Vous établirez les procédures à suivre lors d'une chute de cheval en extérieur (de la chute, aux premiers secours, aux mesures à prendre en tant que professionnels).

- Vous noterez les mesures de sécurité à mettre en place avant et pendant une sortie en extérieur.



## Groupe 3 :

**Vous assistez à un coup de pied de cheval sur un cavalier mineur pendant le pansage.**

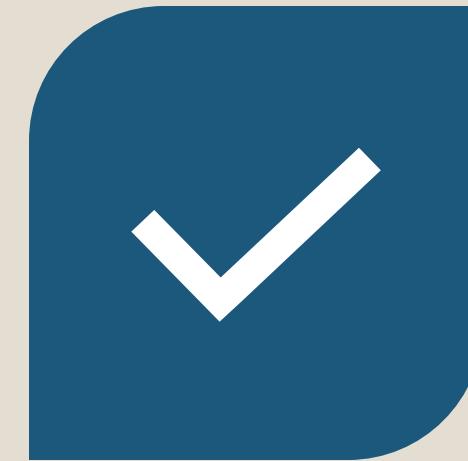
- Vous établirez les procédures à suivre lors de ce genre d'évènement (du choc, aux premiers secours, aux mesures à prendre en tant que professionnels).

- Vous noterez les mesures de sécurité à mettre en place avant et pendant une activité pansage.

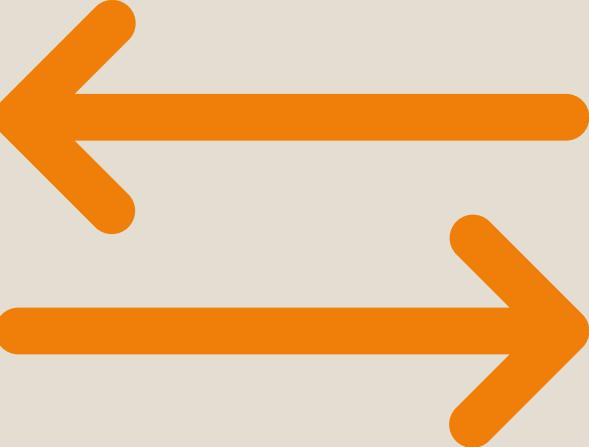
# Existence de deux familles de sécurité



LA SÉCURITÉ ACTIVE



LA SÉCURITÉ PASSIVE



# A votre niveau : pédagogique

## La sécurité active c'est :

→ Désigne la capacité à transmettre, encadrer, et faire appliquer les règles de sécurité.

C'est une démarche consciente, réfléchie et structurée d'éducation à la sécurité.

Cela concerne par exemple :

- Les enseignants d'équitation qui **instruisent les cavaliers** sur les bonnes pratiques.
- Les **moniteurs** qui mettent en place un environnement sécurisé et qui transmettent leurs stratégies aux cavaliers (groupes homogènes, choix des chevaux, consignes claires).
- Les cavaliers expérimentés qui **montrent l'exemple** aux plus jeunes ou débutants.
-  On parle alors de **sécurité active comme action éducative ou transmissive** de la sécurité.

# Concrètement

Il s'agit :

- d'apprendre au cavalier à participer à sa propre sécurité :
  - comprendre et respecter les consignes de sécurité,
  - se connaître, (savoir modérer son propre engagement)
  - repérer les risques et les mesurer,
  - savoir utiliser ou s'équiper d'un matériel de sécurité (casque, tapis...) ;
- de rendre l'enfant / cavalier susceptible d'assurer la sécurité de personnes autour de lui :
  - connaître, comprendre et respecter les règles du vivre ensemble,
  - apporter son aide et respecter l'autre, notamment dans la pratique des activités physiques et sportives.



# Sécurité Passive

→ Ensemble des dispositifs matériels ou aménagements visant à limiter les conséquences d'un accident.

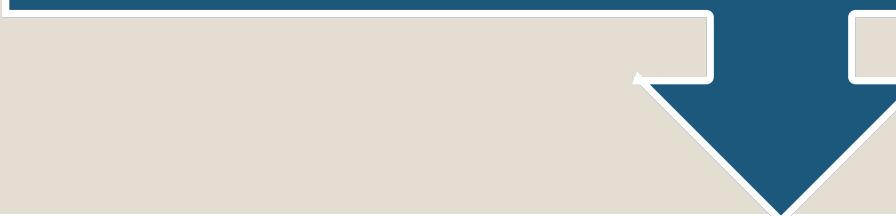
📌 Exemples :

- Casque conforme aux normes (protection crânienne).
- Gilet de protection ou airbag.
- Étriers de sécurité (qui se dégagent en cas de chute).
- Obstacle en matériau léger (limitant les chocs).
- Selle et harnachement adaptés au cheval (éviter les douleurs ou réactions brutales).

→ 🎯 Objectif : Réduire la gravité des blessures ou dommages en cas d'accident.

# Concrètement

Regroupe les précautions et les dispositions prises préalablement à la rencontre et, lors de la rencontre, préalablement à la mise en action physique. Son organisation est du ressort de l'adulte professionnel.



Il s'agit de rendre le cadre de l'activité le moins dangereux possible en prenant en compte :

**La connaissance des capacités et des possibilités des élèves au regard des activités prévues :**

- activités motrices adaptées aux possibilités des élèves,
- alternance des temps d'activité et de repos,
- quantité de pratique,
- niveau de préparation antérieure,
- caractère nouveau de l'activité proposée...

**La connaissance des lieux de pratique :**

- reconnaissance du terrain,
- délimitation de l'espace autorisé (sur une carte pour un milieu ouvert),
- possibilités d'évacuation,
- accessibilité des secours...

# Notions de sécurité

- **La connaissance des conditions de pratique :**
  - *règlement intérieur des installations,*
  - *conditions climatiques...*
- **La connaissance de l'activité physique support :**
  - *sur le plan réglementaire,*
  - *au niveau des gestes spécifiques demandés,*
  - *au niveau de l'organisation prévue,*
  - *sur le plan du degré émotionnel engagé, notamment par rapport à la prise de risque demandée.*
  
- À partir de ces informations, il est possible d'élaborer un cadre de sécurité fixant les consignes à respecter par rapport :
- à l'organisation,
- à la pratique sportive proposée,
- aux conditions de cette pratique,
- aux conduites à tenir en cas d'accident.

# LES TYPES DE SÉCURITÉ À PRENDRE EN COMPTE DANS NOTRE ACTIVITÉ

# Sécurité physique

- La **sécurité physique** concerne la **protection corporelle** des cavaliers, des chevaux et des personnels. Elle repose sur des actions concrètes visant à **prévenir les blessures** et à **réduire les risques d'accidents**.
- **Équipements de protection individuelle (EPI)** :
  - **Casques** : Obligatoires pour tous les cavaliers, y compris lors des balades en extérieur.
  - **Gilets de protection** : Recommandés, surtout pour les cavaliers débutants ou lors de sauts.
  - **Bottes adaptées** : Prévention des blessures aux pieds, chevilles, mollets... ETC.
- **Matériel sécurisé** :
  - **Selles et harnachements adaptés** : Contrôler régulièrement leur état pour éviter les blessures causées par un mauvais matériel.
  - **Étriers de sécurité** : Permet d'éviter que le cavalier ne reste coincé en cas de chute.
- **Gestion des espaces** :
  - **Sécurisation des installations** : Avoir des **aires de travail délimitées** (carrières, manèges), des **zones de stockage de matériel** sécurisées, et des **voies d'accès dégagées**.
  - **Entretien des chevaux** : Vérifier régulièrement l'état de santé des chevaux pour éviter des réactions imprévisibles.
- **Surveillance et premiers secours** :
  - **Formation des encadrants aux gestes de premiers secours**.
  - **Présence de kits de secours** et d'un accès rapide à une **ambulance** en cas de besoin.
-  **Objectif** : Prévenir les accidents physiques et, lorsque cela est inévitable, limiter leur gravité.

# Sécurité morale

- La sécurité morale se réfère à l'aspect psychologique et émotionnel des pratiquants, des chevaux et des encadrants. Elle repose sur l'ambiance de confiance, le respect des personnes et l'absence de pressions négatives.
- Bien-être psychologique des cavaliers :
  - Accueillir chaque élève dans un environnement où *l'erreur est acceptée*, et où la progression personnelle est valorisée.
  - Instaurer une **communication ouverte** entre cavaliers, encadrants et parents (surtout pour les jeunes cavaliers).
  - Promouvoir une **attitude positive**, sans moqueries ni jugements, dans le cadre des séances.
- Respect des chevaux :
  - Pratiquer une **éducation bienveillante** des chevaux, sans brutalité ni maltraitance.
  - Assurer des conditions de **repos et de nutrition** adaptées pour les chevaux.
- Prévention des comportements violents ou inappropriés :
  - Lutter contre le **harcèlement** ou les **abus** en instaurant des règles claires et un environnement de respect mutuel.
  - Formation à la **gestion des émotions** et à la **communication non violente** pour les encadrants et les cavaliers.
-  Objectif : Créer un environnement sain, respectueux et bienveillant pour tous.

# Sécurité des interactions entre acteurs

- La sécurité des interactions concerne la relation entre les différents acteurs dans un centre équestre : cavaliers, encadrants, chevaux, mais aussi les autres usagers du centre (parents, visiteurs, etc.).
- Communication claire et précise :
  - Expliquer clairement les **règles de sécurité** à chaque cavalier (enfant ou adulte).
  - Organiser des **réunions régulières** pour les membres du centre équestre afin de discuter des pratiques sécuritaires.
  - AFFICHAGE / Communication écrite : claires !!! Méthode : **Facile à Lire et à Comprendre**.
- Hiérarchie et respect des rôles :
  - Définir clairement les rôles de chacun : les cavaliers, les moniteurs, le personnel soignant des chevaux, etc.
  - Veiller à ce que les cavaliers respectent les consignes des encadrants.
- Entraînement à la gestion des situations d'urgence :
  - Organiser des **simulations d'accidents** pour préparer le personnel et les cavaliers à réagir rapidement et efficacement.
-  Objectif : Assurer des interactions fluides, respectueuses et sécuritaires entre tous les acteurs du centre équestre.

# Sécurité juridique

- La sécurité juridique en centre équestre fait référence aux aspects légaux de la gestion du centre, des relations contractuelles et de la responsabilité en cas d'incident.
- Assurances :
  - Souscrire des assurances appropriées pour couvrir les risques liés à l'activité équestre (accidents, dommages matériels, responsabilité civile).
  - Vérifier que tous les cavaliers, surtout les mineurs, sont bien assurés avant de monter à cheval.
- Contrats et consentements :
  - Faire signer des contrats clairs avec les cavaliers, précisant les risques inhérents à l'activité équestre et les responsabilités des parties.
  - Obtenir des consentis éclairés pour certaines pratiques (sauts, promenades en extérieur, etc.).
- Respect de la réglementation :
  - Conformité avec la réglementation locale (santé des chevaux, normes d'hygiène et de sécurité, etc.).
  - Assurer le respect des normes de sécurité en matière d'infrastructure (taille des manèges, barrières, etc.).
-  Objectif : Se protéger juridiquement en cas de litige et garantir un cadre légal sécurisé pour tous.

# Sécurité sociale et communautaire

- La sécurité sociale et la sécurité communautaire concernent le **lien social** et l'**inclusion** dans un environnement équestre. Cela inclut la manière dont les membres de la communauté (cavaliers, parents, personnel) interagissent et se soutiennent mutuellement.
- Accès équitable et non discriminatoire :
  - Assurer que tous les *individus, indépendamment de leur origine, statut social, sexe, âge, ou capacité physique, aient accès aux activités équestres.*
  - Proposer des **programmes adaptés** pour les personnes en situation de handicap (équithérapie, par exemple).
- Soutien psychologique et communautaire :
  - Créer des espaces de **discussions ouvertes** et de **soutien moral**, en particulier pour les enfants et adolescents, pour les aider à surmonter les défis personnels ou sociaux.
  - Organiser des **événements communautaires** qui favorisent l'esprit d'équipe et d'entraide, comme des concours internes, des événements sociaux ou des sorties collectives.
-  Objectif : Créer une communauté solidaire, inclusive et respectueuse, qui renforce le sentiment de sécurité émotionnelle et d'appartenance.

# Sécurité environnementale et écologique

- La sécurité environnementale concerne la protection de l'environnement naturel du centre équestre, mais aussi la manière dont les installations sont gérées pour éviter tout risque lié à des facteurs écologiques ou environnementaux.
- Gestion des espaces extérieurs :
  - Assurer la *propreté* et l'entretien des espaces de travail (carrières, paddocks, chemins de randonnée) pour éviter les risques liés à des obstacles imprévus, comme des objets pointus ou des terrains accidentés.
  - *Prévenir les risques naturels*, par exemple en établissant des protocoles en cas de météo extrême (orages, fortes chaleurs, etc.).
- Protection contre les maladies animales :
  - Mettre en place des *protocoles de biosécurité* pour limiter la propagation des maladies animales (grippe équine, gale, etc.).
  - Assurer une *gestion des déchets* (paille, foin, crottin) respectueuse de l'environnement, notamment par le recyclage ou le compostage.
- Utilisation responsable des ressources :
  - Promouvoir l'*utilisation d'énergies renouvelables* (panneaux solaires pour les installations, éclairage LED, etc.) pour limiter l'empreinte écologique du centre.
-  Objectif : Créer un environnement de travail sécurisé et respectueux de l'écosystème, tout en prévenant les risques environnementaux.

# Sécurité économique et financière

- La **sécurité économique** concerne la gestion **financière stable** du centre équestre, garantissant ainsi la **pérennité** des activités et la capacité à investir dans des équipements, des formations et des infrastructures sécuritaires.
- **Assurance contre les risques financiers :**
  - Souscrire des assurances adaptées pour couvrir les pertes financières dues à des **accidents**, des **fermetures temporaires** (par exemple, fermeture pour cause de conditions climatiques extrêmes), ou des **dégâts matériels**.
- **Planification financière :**
  - Créer un **budget prévisionnel** pour le centre équestre, en incluant des fonds pour des dépenses imprévues (réparations, renouvellement de matériel de sécurité, etc.).
  - **Diversifier les sources de revenus** : proposer des stages, des événements spéciaux, ou des services supplémentaires pour limiter les risques financiers en cas de baisse d'activité.
-  **Objectif** : Assurer une gestion financière saine qui permette au centre de fonctionner de manière durable et sécuritaire.

# Sécurité technologique et numérique

- La sécurité technologique fait référence à la protection des données et à l'utilisation sûre des outils numériques dans la gestion du centre équestre.
- Protection des données personnelles :
  - Assurer la **confidentialité** des données personnelles des cavaliers (*nom, adresse, coordonnées médicales*) et des employés (*salaires, informations bancaires, etc.*) via un **système de gestion sécurisé** (*cryptage des données, accès restreints*).
  - Respecter la **RGPD** (*Règlement Général sur la Protection des Données*) en matière de collecte et d'utilisation des *informations*.
- Utilisation des technologies de sécurité :
  - *Installer des caméras de surveillance pour prévenir le vol ou les accidents dans les espaces de stockage.*
  - *Utiliser des outils de gestion numérique pour suivre l'état de santé des chevaux, les plannings des activités, et l'historique des accidents.*
- Formation à la cybersécurité :
  - Sensibiliser les employés et les cavaliers à la **cybersécurité**, en particulier lors de l'utilisation des *plateformes de réservation en ligne, des paiements numériques, ou des communications via e-mail et réseaux sociaux.*
-  Objectif : Garantir un environnement numérique sécurisé, tout en protégeant les données personnelles et en prévenant les risques liés aux technologies.